

## À PROPOS DES CDCA... CONSTATS, PRISES DE CONSCIENCE, RÉFLEXIONS...

*Le CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), composé de deux formations compétentes (l'une pour les personnes handicapées, l'autre pour les personnes âgées) est issu de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (décret d'application du 7 septembre 2016): son fonctionnement dépend aussi des choix sociaux et économiques de chaque département...*

Pour ce qui nous concerne, nous les aîné-es, nous les retraité-es, quelques rappels chiffrés :

Pour une population française de 67,2 millions d'habitants (INSEE janvier 2018), nous sommes 13,1 millions de sénior-es soit un-e habitant-e sur cinq !

« *Le vieillissement de la population n'est pas un phénomène nouveau : le nombre de seniors double presque tous les 50 ans depuis 1920 !* » (Nathalie BLANPAIN INSEE Références 20/11/18)

Nous nous trouverons probablement en 2030 à :

- 17,1 millions entre 60 et 74 ans !
- 12,3 millions âgé-es de plus de 75 ans !

« L'affaire est d'importance » et il convient de la traiter avec le plus grand sérieux et le plus grand respect car la bienveillance (en l'espèce...) n'est pas qu'un mot ! C'est aussi une présence !

En effet, si la perte d'autonomie est un basculement, l'accompagnement au vieillissement est aussi fait de prévention !

Un exemple parmi d'autres : avoir besoin de prendre appui pour éviter une chute peut s'assimiler à une chute... (révélateur d'un trouble de l'équilibre, baisse de force musculaire, autres...) c'est donc à prendre très au sérieux et un avis spécialisé s'avère nécessaire !

Si donc on se place sur le volet prévention, il existe autant de vieillissements que de personnes âgées (c'est une des problématiques des chercheur-ses : pourquoi y a-t-

il des gens qui vieillissent en bonne santé et d'autres pas... ?) et il peut être alors envisagé trois grandes catégories :

- le vieillissement réussi,
- le vieillissement habituel ou usuel,
- le vieillissement pathologique.

Or, si l'on combine ces constats avec une observation empirique de notre fonctionnement et rayonnement « en situation de retraite », c'est révélateur de trois stades de « l'activité » en retraite :

- le-la retraité-e tout frais libéré de son travail (la « pêche », l'envie de tout faire, le « besoin » d'aider ses collègues encore actifs ! N'entend-t-on pas dire que les retraité-es sont débordés) ?
- Le-la retraité-e qui « prend du recul » avec son métier, ses collègues...
- Le grand âge... et ses conséquences.

Sommes-nous « bien à l'aise » et en harmonie avec notre société française contemporaine ?

On a tellement favorisé et développé l'esprit d'entreprise, le choix de la « gagne » au détriment d'un équilibre et d'une recherche de qualité de vie, tous les moyens de consommation étant (nous laisse-t-on croire) à la disposition de la plupart d'entre nous, que nous oublions, nous évitons de voir l'évidence ! (de plus, les familles sont éclatées et la paupérisation s'installe).

Quid de nos Vieilles et nos Vieux ? Ah, il existe bien les solutions EHPAD, alors que la tendance, pour aussi des raisons financières, est au maintien à domicile !

Mais, quel maintien lorsque l'on a plus de 85 ans, plus de 90 ans...

Le bonheur supprime la vieillesse selon Franz KAFKA.

Les CDCA « auront encore du grain à moudre » !

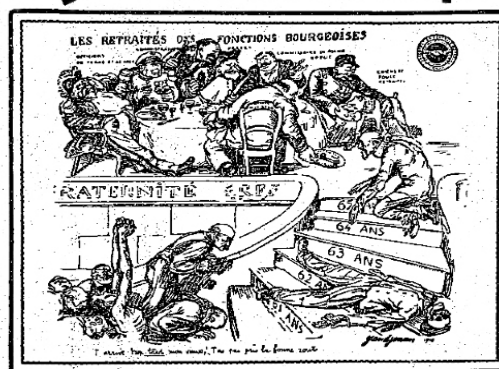
Michel MANAUTA élu CGT CDCA  
USR UD34-SNR UNSEN

### CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

# Leurs Retraites et celles qu'ils nous offrent

Quelques Retraites de hautes dignitaires de la République bourgeoise

Ambassadeur	10.000 fr.
Ministre	Plein-potentiaire 10.000 fr.
Conseiller de l'Administration de la Marine	8.000 fr.
Président Général	6.000 fr.
Trouver Payer Général	6.000 fr.
Inspecteur des Ponts et Chaussées	6.000 fr.
Préfet	4.000 fr.
Capitaine	3.000 fr.



Quelques Retraites de gros fonctionnaires de la République bourgeoise.

Directeur d'Emploiement	8.000 fr.
Chef de Bureau de Ministère	6.500 fr.
Commissaire Spécial (de Police)	4.500 fr.
Receveur Particulier des Finances	4.000 fr.
Percepteur	4.000 fr.
Conservateur des Hypothèques	4.000 fr.
Commissaire	1.500 fr.
Agent de Police	2.000 fr.
Gardiens de Prison	2.000 fr.

En somme, camarade, si tu n'as pas crevé avant les 65 ans, d'ici l'année 1930, tu auras 27 centimes et demi à manger par jour. Si tu vis après 1930 et si tu as versé pendant 30 ans, tu auras (peut-être) 330 fr. par an ! **pas même 20 sous par jour.** Quant aux femmes, compagnes des travailleurs, qui ont peiné toute leur vie pour intégrer la rangée payée de leur homme, la **LCR**, la loi bourgeoise a « oublié » de leur donner un morceau de pain. Elle leur donne mécaniquement, à la mort de leur mari, 50 francs pendant trois mois, et après... **en TOUTE grande dignité et quelle fierté que ces retraites pour les flottes !**